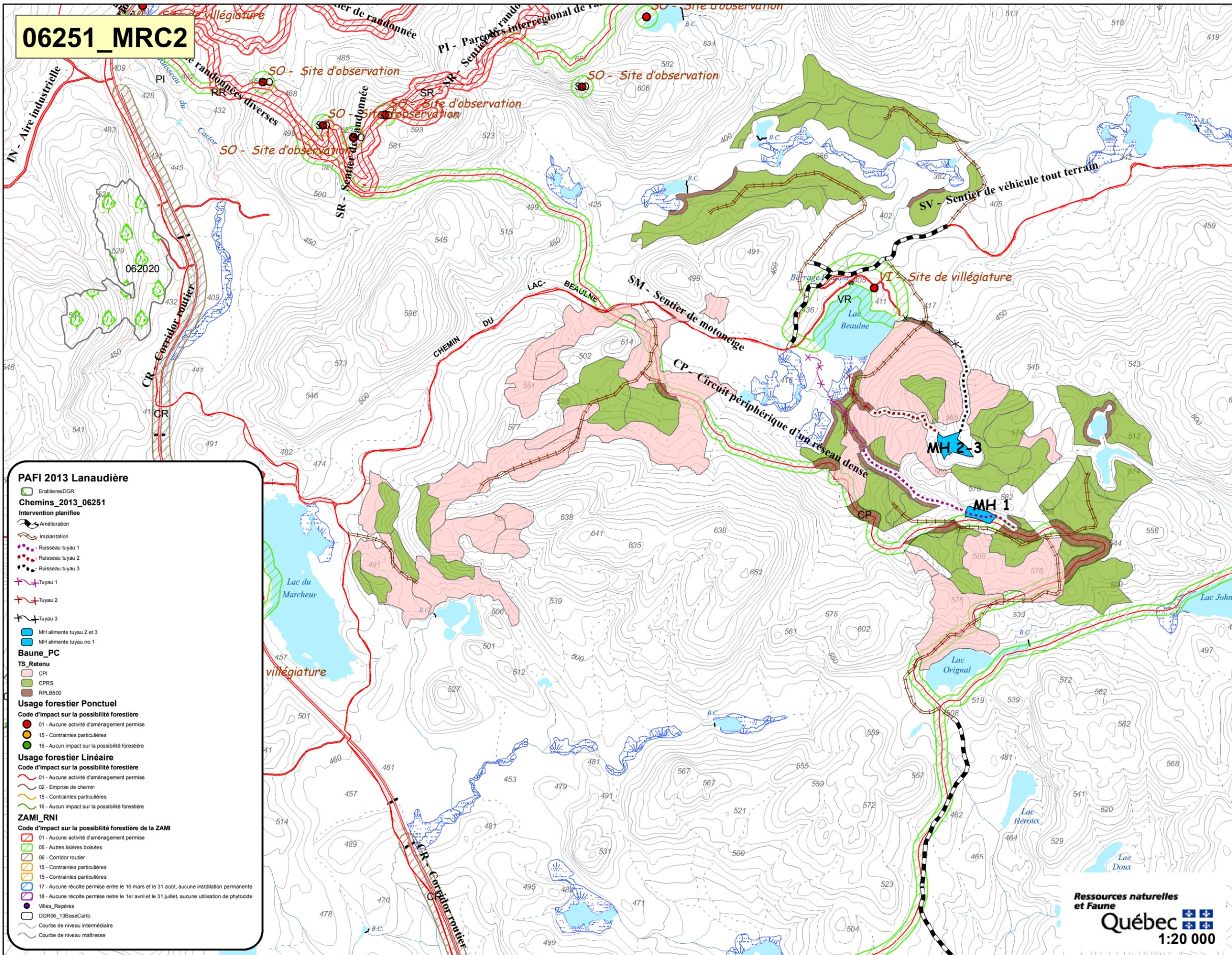


06251_MRC2



PAFI 2013 Lanaudière

Erablières DGR

Chemins_2013_06251

Intervention planifiée

- Amélioration
- Implantation
- Ruisseau tuyau 1
- Ruisseau tuyau 2
- Ruisseau tuyau 3
- Tuyau 1
- Tuyau 2
- Tuyau 3

Baune_PC

TS_Retenu

- CPI
- CPRS
- RPLB500

Usage forestier Ponctuel

Code d'impact sur la possibilité forestière

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière

Usage forestier Linéaire

Code d'impact sur la possibilité forestière

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière

ZAMI_RNI

Code d'impact sur la possibilité forestière de la ZAMI

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 15 - Contraintes particulières
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août, aucune installation permanente
- 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytocide

Villes_Repères

DGR06_13BaseCarto

Courbe de niveau intermédiaire

Courbe de niveau maitresse

Préoccupations et enjeux

Le secteur planifié en 2013-2014 à l'est du lac Beauune superpose des infrastructures d'alimentation en eau potable et des sites de captation en eau des villégiateurs présent autour du lac Beauune.

Suite aux relevés GPS des infrastructures et des sites de captation, la planification a été ajustée.

Sommaire des relevés GPS

- 2 sites de captation des eaux ;
- 3 ruisseaux alimentant autant de ligne d'approvisionnement en eau;

Mesures d'harmonisation

1. Bande de 60m sans intervention autour des sites de captation (identifiés par MH 2-3 et MH 1 sur la carte);
2. Dans le cas des ruisseaux se trouvant dans des coupes de type CPI : bande de 20m sans intervention
3. Dans le cas des ruisseaux se trouvant dans des coupes de type CPRS : bande de 20m sans intervention et une bande de 20m additionnel contigue avec une récolte du tiers de tiges (RPLB500).
4. Pour toutes les traversées des tuyaux d'alimentation, (construction de chemins ou sentier de débardage)

TOUTES les mesures nécessaires doivent être prises afin d'assurer l'intégrité et le bon fonctionnement des tuyaux d'alimentation en eau potable. Une bande de 20m avec récolte de 30% devra être maintenue en bordure des tuyaux d'approvisionnement en eau potable

5. Prévoir une rencontre terrain à l'été 2013 (juillet -août) entre l'entrepreneur forestier qui réalisera les travaux et les villégiateurs du lac Beauune.

Représentant MRNF

Nom, Prénom (lettres moulées et signature)

Date : _____

Représentant : _____

Nom, Prénom (lettres moulées et signature)

Date : _____

Ressources naturelles
et Faune
Québec
1:20 000